

Formation Equipier de Première Intervention (EPI)

| Public concerné | Nombre de stagiaires | Durée | Prérequis | Taux de réussite | Tarifs (net de taxes) |
|-------------------|----------------------|-------------------|-----------|------------------|------------------------------------|
| Tous les salariés | 4 min - 12 maxi | 7 heures / 1 jour | Aucun | 100 % | Intra entreprise 995 € / groupe |

Objectifs de formation

- Acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la sécurité incendie
- Être capable d'intervenir efficacement sur un début d'Incendie dans l'attente de l'arrivée des secours.
- Faire évacuer le personnel en respectant les règles de sécurité
- Alerter les secours adaptés

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Formation pratique : Utilisation d'un générateur de flammes et extincteurs. Visite de l'établissement

Evaluation et certificats

Evaluation formative

Attestation de fin de formation avec compétences acquises

Maintien et actualisation des compétences

Tous les ans

Encadrement

Formateur en sécurité incendie - Sapeur-pompier.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction.

Modalités d'accès à la formation

Aucune.

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

Art 4227-28 du code du Travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Art 4227-38-8 du code du travail

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »

Art 4227-39 du code du travail

Contenus

Les points abordés au cours de la formation sont :

- La réglementation
- Les conséquences et causes d'un incendie dans la société
- Le triangle du feu
- Les Moyens d'alerte
- Déclenchement de l'alarme
- Les modes de propagations du feu
- La différence entre un feu et un incendie
- Les dangers des fumées
- Les classes de feu
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- Les procédés d'extinctions
- L'effet des produits extincteurs sur le feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Les distances d'attaque du feu
- Le permis feu
- Attitudes et consignes de sécurité de votre établissement
- Rôle du Serre-file, guide-file et responsable d'évacuation
- L'évacuation : conduite à tenir, consignes de sécurité
- Désignation du point de rassemblement
- Visite de l'établissement